

Racisme

Version du: 08.04.2024

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Eric Godel

Le racisme, apparu à la fin du Moyen Age, évolua fortement durant les siècles suivants et se répandit dans le monde grâce à l'impérialisme européen ([colonialisme](#)). S'appuyant sur des caractéristiques physiques, culturelles ou sur l'origine géographique, cette doctrine divise la gent humaine en «races», établit une hiérarchie entre ces dernières et induit un rapport de domination en affirmant que l'une d'entre elles est supérieure aux autres. Selon la recherche, le racisme est un phénomène essentiellement moderne, dont les racines plongent toutefois dans le Moyen Age et dans l'Antiquité.

Le racisme revêt des formes très variées, telles que l'[antisémitisme](#), la haine des Noirs et des musulmans ([islam](#)) ou l'orientalisme. Le terme antiziganisme, qui désigne le racisme à l'encontre des Roms, Sinti et [Jenisch](#), est controversé puisqu'il perpétue la connotation raciste du terme «[tziganes](#)» tout en tentant de la dépasser.

1. Début du racisme moderne

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Eric Godel

Bien que les «théories scientifiques de la race» soient une création de l'époque moderne, on trouve dans les sources antiques de nombreuses expressions infamantes pour désigner les peuples qualifiés de barbares. Au Moyen Age, marqué par la religion, les populations juives ([judäisme](#)), musulmanes, non sédentaires et africaines étaient non seulement diffamées à cause de leurs croyances, mais en raison de leur physique (couleur de la peau ou soi-disant odeur corporelle). La plupart des chercheuses et chercheurs situent le début du

racisme moderne vers 1500. Le concept de «race», qui se diffusa alors, recourait à des caractéristiques physiques et à l'ascendance pour établir une hiérarchie entre les humains et légitimer la violence à l'égard de certains groupes sociaux. L'antisémitisme traditionnel des chrétiens s'accentua avec la reconquête de l'Espagne musulmane et aboutit à des pogroms antijuifs, alors que débutait la déportation de personnes esclavagisées vers les colonies européennes d'Amérique ([esclavage](#)). La violence exercée lors de la conquête et les maladies ([épidémies](#)) introduites par les Européens sur le continent américain furent aussi à l'origine de la mortalité massive chez les peuples autochtones. Enfin, des minorités venues d'Asie et du [Proche-Orient](#), qualifiées de «gitanes» ([errantes](#)), furent expulsées d'Europe. L'oppression à l'encontre d'anciens membres de minorités religieuses se poursuivit même après leur conversion au [christianisme](#).

L'idée se répandit dès lors que la foi ne constituait plus le seul critère de différenciation, mais que des caractéristiques plus biologiques telles que la «pureté du sang» permettaient de distinguer les humains. Par conséquent, les candidats ayant une ascendance juive ou musulmane ne purent plus accéder dès le XV^e siècle aux institutions espagnoles. D'autres critères encore, tels que le lignage ([généalogie](#)) ou la «race» permirent de discriminer des minorités. Les nouvelles caractéristiques (aspect corporel, sang et «nature») qui justifiaient les pratiques violentes apparues à l'époque moderne, ne remplacèrent toutefois pas les facteurs culturels et religieux. Pour se légitimer, le racisme moderne combina des distinctions culturelles et prétendument naturelles.

2. Racisme «scientifique»

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Eric Godel

Avec la sécularisation aux XVIII^e et XIX^e siècles ([déchristianisation](#)), la composante religieuse du racisme passa au second plan. Les adeptes des [Lumières](#) considéraient que les humains et la nature n'étaient pas d'origine divine, mais résultaient de lois et de processus naturels enracinés dans ce monde. Les philosophes européens développèrent de nouvelles formes de gouvernance rationnelle. L'amélioration des connaissances scientifiques dans les domaines de l'[anthropologie](#) et de la [biologie](#) permirent d'exploiter plus efficacement à

des fins économiques les humains et la nature. Les scientifiques européens se penchèrent aussi sur les causes naturelles de la diversité humaine ainsi que sur les caractéristiques et le potentiel économique des différentes «races». Ces dernières furent réparties sur un axe temporel par les théories de l'évolution, qui foisonnèrent au XIX^e siècle, la «race blanche» se retrouvant à la tête du [progrès](#). Les avis des «scientifiques» divergeaient quant au nombre des «races», à leur origine ou aux liens qu'elles avaient entre elles. Tous s'accordaient toutefois à dire que les «races blanches» dominaient les autres et la nature grâce à la science et à la technologie ([progrès technique](#)), ce qui prouvait leur supériorité tant au niveau culturel que sur le plan de la civilisation. La notion de «lutte des races» et le [darwinisme social](#) étaient étroitement liés à cette conception: les «races blanches», dont la suprématie était menacée par la «dégénérescence» et par les «mélanges» avec «d'autres races», se devaient, dès la fin du XIX^e siècle, d'être protégées, notamment grâce à l'[eugénisme](#).

Grâce à l'expansion impérialiste des nations européennes en Asie et en [Afrique](#), qui s'accéléra au XIX^e siècle, le racisme devint un phénomène mondial touchant toutes les sphères de la société. Il légitima d'une part l'exploitation coloniale des «races primitives» par un [capitalisme](#) global de plus en plus dominé par les Européens et d'autre part les tentatives d'aligner, au nom d'une «mission civilisatrice», les sociétés colonisées sur les standards européens en s'appuyant sur le christianisme ([missions](#)) et l'«éducation au travail». Il justifia également les excès de violence à l'encontre de «populations primitives» durant les nombreuses guerres coloniales et la ségrégation raciale aux [Etats-Unis](#) et en [Afrique du Sud](#). Avec les génocides du XX^e siècle, liés notamment à la montée du [fascisme](#), le racisme s'éloigna des théories raciales des Lumières, qui avaient certes établi une hiérarchisation, mais toujours refusé l'idée d'anéantir des «races primitives». D'une manière générale, le racisme structura fortement de nombreuses caractéristiques du monde moderne, tant dans les domaines de la science et de l'économie mondiale que dans ceux de la guerre et de la culture.

3. Racisme structurel et «racisme sans race» depuis 1945

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Eric Godel

La critique du racisme «scientifique» débuta dans les années 1880, mais ce sont surtout les crimes de l'Holocauste ([national-socialisme](#)), la [décolonisation](#) (Afrique, Asie) et le succès du mouvement pour les droits civiques aux Etats-Unis (années 1960 et 1970) qui conduisirent à un rejet, puis à la disparition du racisme comme doctrine des Etats impérialistes. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'[Organisation des Nations Unies](#) (ONU) qualifia le racisme de «pseudo-scientifique» et d'antidémocratique. La plupart des nations, à l'exception de l'Afrique du Sud (apartheid), considèrent dès lors la lutte contre le racisme comme un pilier de la [démocratie](#). Le racisme, vieux de plus de 400 ans, se perpétue toutefois de façon plus subtile. La recherche distingue plusieurs formes principales. Le racisme structurel désigne la répartition inégale des chances et des ressources ([égalité](#)), qui défavorise la plupart des anciennes colonies, et la discrimination de minorités issues de ces dernières aux Etats-Unis et dans les métropoles européennes. Le racisme environnemental constitue pour sa part une variante du racisme structurel et décrit l'exposition plus forte des anciennes colonies et des minorités discriminées aux effets de la destruction de l'[environnement](#) et du changement climatique ([climat](#)). Le «racisme sans race» décrit finalement une dévalorisation constante de groupes sociaux qui ne recourt plus à la terminologie discréditée du racisme moderne à connotation biologique, mais à des concepts tels que l'ethnicité ou la diversité religieuse et culturelle.

4. Racisme en Suisse

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Eric Godel

Le phénomène global qu'est le racisme a de tout temps influencé la Suisse sur le plan social, culturel, économique et politique, tant durant l'Ancien Régime qu'après 1848. Des pogroms et persécutions de communautés juives sont documentés aux XIV^e et XV^e siècles dans la Confédération. Les premières expulsions de «tziganes» remontent également au XV^e siècle. Après la «découverte» de l'Amérique et de

la route maritime vers l'Asie, des centres d'imprimerie (Bâle, Genève et Zurich notamment) publièrent au XVI^e siècle des cartes et des livres qui compilaient et propageaient une vision stéréotypée des peuples extra-européens typique des débuts du racisme. Des penseurs des Lumières, tels que le Zurichois [Johann Kaspar Lavater](#), contribuèrent à l'élaboration de méthodes scientifiques pour la systématisation et l'étude de caractéristiques liées à la «race» dans le corps et les sentiments humains. [Louis Agassiz](#) et son ancien assistant [Carl Vogt](#), bien que défendant des opinions contraires sur l'évolution, comptent parmi les théoriciens de la «race» les plus influents au monde. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, les instituts d'anthropologie des Universités de [Genève](#) et [Zurich](#) (Julius Klaus-Stiftung) devinrent des centres de premier plan pour le racisme «scientifique» au niveau international. Jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle, les deux instituts se référaient à des hypothèses de la théorie raciale pour effectuer leurs recherches sur l'ADN et les groupes sanguins.

Les acteurs et les actrices ainsi que les institutions suisses contribuèrent de diverses manières à propager le racisme dans les colonies européennes, aussi bien dans sa dimension économique, militaire que culturelle: [service étranger](#), voyages, science, commerce des esclaves et de denrées coloniales (commerce maritime), [consulats](#), missions. Le racisme colonial fut diffusé par des «exhibitions de peuplades» ([jardins zoologiques](#)), la littérature pour enfants et jeunes, la publicité pour les produits issus des colonies et les dons pour la mission. Promulguant la supériorité de la «race blanche», il fut un élément central de la culture quotidienne des XIX^e et XX^e siècles, avec certaines continuités jusqu'au XXI^e siècle.

Le racisme fut analysé une première fois en Suisse par l'écrivain afro-américain James Baldwin à l'occasion de sa visite en 1953 à Loèche-les-Bains. Il le décrit comme une croyance «naïve» en la supériorité de la culture et de la «race» blanches, qui – contrairement aux Etats-Unis – ne divulguait pas son côté violent faute de contacts directs avec des personnes esclavagisées ou colonisées. Dès les années 1960, les intellectuels et les chercheurs s'intéressèrent de plus près à l'antisémitisme et à la [xénophobie](#) en Suisse. La réflexion systématique sur les dimensions coloniales du racisme en Suisse, telle qu'elle avait été articulée par James Baldwin, débuta (hormis quelques interventions isolées dès les années 1970) à partir des années 2010, lorsque des intellectuels et activistes de couleur

critiquèrent de plus en plus l'absence de prise en compte de l'histoire coloniale suisse.

5. Racisme dans la politique des minorités et la politique migratoire

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Eric Godel, Laurence Margairaz

Le contexte culturel dans lequel s'inscrivait le racisme colonial influença également la politique des minorités et la politique migratoire de la Suisse moderne, même si les personnes de couleur ou originaires de pays extra-européens ne constituaient qu'une petite minorité jusqu'à une période avancée du XX^e siècle. La présence en Suisse de personnes réduites en esclavage, arrivées dans le pays comme propriété d'officiers au service de puissances étrangères, telle Pauline Buisson, ou en tant qu'enfants issus d'une relation entre Suisses et femmes provenant des colonies, esclavagisées ou non, et ramenés en Suisse, soulevèrent à plusieurs reprises, à partir de la fin du XVIII^e siècle, la question de savoir si les personnes de couleur pouvaient obtenir le droit d'établissement ou le [droit de cité](#) en Suisse ([marginiaux](#)).

Dans la [Constitution fédérale](#) de 1848, le droit d'établissement était accordé seulement aux Suisses de confession chrétienne (article 41), ce qui retarda l'égalité juridique des juifs, qu'ils n'obtinrent qu'en 1866 ([liberté d'établissement](#)) et 1874 (liberté de culte) sous la pression internationale. Cela eut également un impact sur le commerce avec les Etats extra-européens: un accord commercial avec la Perse ([Iran](#)) ne put être ratifié en 1857 en raison de l'absence de liberté d'établissement pour les musulmans. En 1864, un accord avec le [Japon](#) garantit aux Suisses la liberté d'établissement et de religion dans ce pays, alors que ces droits furent refusés aux diplomates japonais en Suisse. La même année, le Conseil fédéral et le Parlement défendirent le droit des commerçants et des propriétaires de plantations suisses au [Brésil](#) de posséder des personnes d'origine africaine comme esclaves. En 1906, sous la pression des cantons, la Confédération interdit aux «tziganes» l'usage des transports publics et édicta un refus d'entrée à la frontière, qui resta en vigueur jusqu'en 1972 ([immigration](#)). Des arguments racistes prévalurent également lors de la persécution des Jenisch organisée par [Pro Juventute](#) en étroite

collaboration avec les autorités entre 1926 et 1972 (Œuvre des enfants de la grand-route, [Heimatlos](#)).

En Suisse, le régime migratoire, institutionnalisé par la création de la police des [étrangers](#) en 1917 et par la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) introduite en 1931, visa en premier lieu surtout les migrantes et migrants intra-européens ainsi que les juifs dits de l'Est. L'objectif était de garantir les besoins en main-d'œuvre étrangère tout en évitant une présumée surpopulation étrangère. Les motifs antisémites continuèrent à guider la politique suisse en matière de migration et de [réfugiés](#) pendant la [Deuxième Guerre mondiale](#). Les hauts fonctionnaires chargés de la législation et de son application, comme [Ernst Delaquis](#), [Heinrich Rothmund](#) ou [Max Ruth](#), recoururent à des arguments basés sur la théorie raciale. Le droit d'établissement devait être accordé selon le critère de la «capacité d'adaptation», privilégiant l'installation d'étrangers de «races» proches plutôt que celle d'individus plus éloignés de la population suisse «par la race, la religion, les mœurs» (Delaquis). Parmi ces derniers figuraient surtout des personnes originaires d'Asie, du Proche-Orient et d'Afrique; cependant, durant l'après-guerre marqué par une immigration économique accrue, les migrants en provenance d'[Italie](#) et d'autres pays d'Europe du Sud furent également considérés comme peu «adaptables» et ne reçurent que des autorisations de séjour temporaires ([saisonniers](#)).

Cette pratique se poursuivit par l'introduction, dans les années 1990, du modèle dit des trois cercles, qui classait les demandeuses et demandeurs d'emploi étrangers en trois catégories selon leur «proximité culturelle». En 1996, la Commission fédérale contre le racisme (CFR), instituée en 1995, qualifia ce modèle de raciste. Avec l'adaptation au régime migratoire européen (accords de Schengen et Dublin), cette structure demeura toutefois en place. La politique suisse en matière de réfugiés suivit une logique comparable à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. Plutôt généreuse envers les personnes fuyant les régimes communistes européens ([guerre froide](#)), elle procéda à un durcissement des lois sur l'[asile](#) à l'égard des réfugiés en provenance des Balkans ([Yougoslavie](#)), d'Asie, d'Afrique et du Proche-Orient.

En 1994 fut acceptée en votation populaire la norme pénale antiraciste qui condamne tout individu se rendant coupable d'actes et déclarations racistes dans l'espace public ou de négation, minimisation ou justification d'un génocide. Cette

loi n'offre toutefois aucun moyen d'action contre les dimensions structurelles du «racisme sans race». En Suisse, au XXI^e siècle, les structures et les pratiques – la sous-représentation des minorités dans les postes décisionnels ou le profilage racial lors des contrôles de police – perpétuent la distinction entre un noyau blanc ou chrétien («nous») et des individus et minorités («les autres») discriminés en fonction de caractéristiques telles que la nationalité, la couleur de peau, la religion ou l'origine.

Sources et bibliographie

Bibliographie

- Baldwin, James: «Stranger in the Village», in: *Harper's Magazine*, 207/1241, 1953.
- «Prise de position de la Commission fédérale contre le racisme concernant le modèle des trois cercles du Conseil fédéral sur la politique suisse à l'égard des étrangers», in: *Tangram*, 1, 1996, pp. 60-65.
- Burghartz, Susanna (éd.): *Inszenierte Welten. Die west- und ostindischen Reisen der Verleger de Bry, 1590-1630*, 2004.
- Geulen, Christian: *Geschichte des Rassismus*, 2007 (2014²).
- Koller, Christian: *Rassismus*, 2009.
- Painter, Nell Irvin: *The History of White People*, 2010.
- Bogdal, Klaus-Michael: *Europa erfindet die Zigeuner. Eine Geschichte von Faszination und Verachtung*, 2011 (2013⁴).
- Bancel, Nicolas; David, Thomas; Thomas, Dominic (éd.): *L'invention de la race. Des représentations scientifiques aux exhibitions populaires*, 2014.
- Schär, Bernhard C.; Ziegler, Béatrice (éd.): *Antiziganismus in der Schweiz und in Europa. Geschichte, Kontinuitäten und Reflexionen*, 2014.
- Michel, Noémi: «[Sheepology. The postcolonial politics of raceless racism in Switzerland](#)», in: *Postcolonial Studies*, 18/4, 2015, pp. 410-426.
- Germann, Pascal: *Laboratorien der Vererbung. Rassenforschung und Humangenetik in der Schweiz, 1900-1970*, 2016.
- Heng, Geraldine: *The Invention of Race in the European Middle Ages*, 2018.
- Baldwin, James: «Un étranger au village», in: *Chroniques d'un enfant du pays*, 2019 (anglais 1955).

- Purtschert, Patricia: [*Kolonialität und Geschlecht im 20. Jahrhundert. Eine Geschichte der weissen Schweiz*](#), 2019.
- Wa Baile, Mohamed; Dankwa, Serena O. et al. (éd.): [*Racial Profiling. Struktureller Rassismus und antirassistischer Widerstand \(Edition 1\)*](#), 2019.
- Zuber, Aline Mona: «*Produire un savoir colonial dans un pays sans colonies*». *Les savants et les milieux scientifiques suisses romands dans l'écueil de la pensée coloniale. Histoire et enjeux contemporains*, travail de master, Geneva Graduate Institute, Genève, 2020.
- Espahangizi, Kijan: [*Der Migration-Integration-Komplex. Wissenschaft und Politik in einem \(Nicht-\)Einwanderungsland, 1960-2010*](#), 2022.
- Fibbi, Rosita; Ruedin, Didier et al.: «[Hiring discrimination on the basis of skin colour? A correspondence test in Switzerland](#)», in: *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 48/7, 2022, pp. 1515-1535.
- Santos Pinto, Jovita dos; Ohene-Nyako, Pamela et al. (éd.): [*Un/doing Race. Racialisation en Suisse*](#), 2022.
- Darman, Ashkira; Schär, Bernhard C.: [*Zürcher «Mohren»-Fantasien. Eine bau- und begriffsgeschichtliche Auslegeordnung, ca. 1400-2022*](#), 2023.

Les contenus créés au nom du Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) sont soumis à la Licence Creative Commons CC BY-SA. Les droits sur tous les autres contenus (en particulier les images, les films et les documents sonores) sont détenus par les titulaires des droits d'auteur expressément désignés. [consignes et droits d'utilisation/about/help/03-archive-abbreviations" target="_blank">Abréviations et sigles](#), informations sur [consignes et droits d'utilisation/about/usage" target="_blank">la mise en place de liens, les droits d'utilisation et les modalités de citation.](#)